



OCBaux & Pôle d'Activités Artisanales et Artistiques de Belleville

Associations issues l'une et l'autre de mobilisations populaires pour la préservation des activités artistiques et artisanales dans un tissu socialement mixte (quartier Sainte-Marthe dans le 10^e arrondissement, îlot Ramponeau-Tourtille dans le 20^e), nous engageons une expérimentation de dynamique locale autour de l'art, de l'artisanat et de l'ESS, œuvrant pour la sanctuarisation du Grand Belleville autour de ces activités.

Sanctuariser un archipel social et solidaire d'art et d'artisanat

L'Archipel du Grand Belleville est constitué d'îlots dont les acteurs se sont mobilisés à différentes périodes contre la destruction de leurs quartiers en portant des projets d'amélioration de l'habitat avec maintien des occupants : habitants, commerçants et artisans. Ces opérations ont été victorieuses par la mobilisation, mais aussi par l'implication de la puissance publique locale dans la démarche collective.

Pour autant, la politique d'encadrement des loyers indispensable à la sauvegarde d'activités moins rémunératrices n'est pas suffisamment engagée. Accéder à un atelier s'avère quasiment impossible, notamment pour les jeunes. C'est tout un pan du patrimoine vivant qui est ainsi excisé du tissu urbain.

Nous proposons de définir au PLU une nouvelle catégorie d'« écosystème d'activités » autour de deux quartiers pilotes : Sainte-Marthe/Moinon et Ramponeau-Bisson, ayant chacun bénéficié de financements publics (des enveloppes de 1M + 4M € votées au BP et au Conseil de Paris pour l'acquisition de locaux d'activité à Sainte-Marthe et la construction du Pôle artisanal par un opérateur de la Ville sur la parcelle 48 Ramponeau/37 Bisson). Cette disposition viendrait renforcer les protections existantes du commerce et de l'artisanat.

Le périmètre serait celui d'un archipel, ayant vocation à englober également les îlots d'activité artisanale subsistant dans les rues Rebéval (19^e), Fontaine-au-Roi et Orillon/Jean-Pierre Timbaud (11^e).

+ CONTACT

Nom acteur : Hélène Vitali (OCBaux), Monique Mathey (Pôle d'activités)

Téléphone : 06 30 91 35 19, 06 15 46 59 34

Mail : ocbauxgroupe.projet@gmail.com

Sanctuariser un archipel social et solidaire d'art et d'artisanat

Où résistance vaut « résilience »

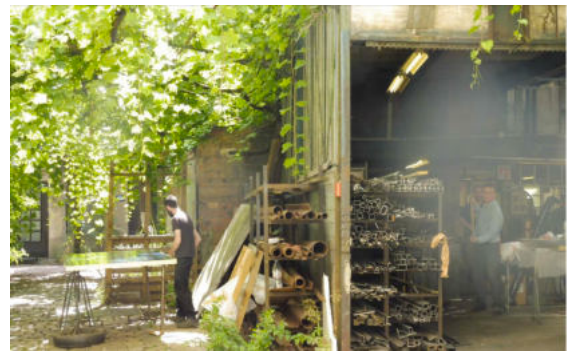
Les nouvelles protections

- ▶ Réserver dans chaque « écosystème » de l'archipel un pourcentage minimum des locaux en pied d'immeuble aux activités d'art et d'artisanat à faible rentabilité (30 %) et un pourcentage minimum aux initiatives d'ESS à but non lucratif (20 %).
- ▶ Imposer aux nouvelles constructions dans ces périmètres l'inclusion d'au moins un atelier en rez-de-chaussée.
- ▶ Flécher dans chaque îlot de l'archipel un local pour une « maison de quartier », ouverte aussi aux habitants, dédiée à la mutualisation et au partage des moyens.
- ▶ Interdire la transformation de locaux d'activité en hébergements touristiques.
- ▶ Répertorier et classer les éléments ou ensembles architecturaux à valeur patrimoniale.

Gagner en résilience

La constitution d'un **parc de locaux à loyer modéré à destination d'activités artistiques, artisanales et d'économie sociale et solidaire** permettra de **préserver des quartiers vivants** facilitant les contacts et les **liens humains**. Elle **dynamisera l'art et l'artisanat**, mettra en valeur le **patrimoine vivant**, la création parisienne traditionnelle et contemporaine à travers ses singularités multiples. Les loyers encadrés, proportionnels à la faible rentabilité des activités ciblées, seront en même temps un facteur de sauvegarde, voire de restauration de la **mixité sociale**.

L'innovation exigée par la transition écologique générera des emplois, accueillant les nouvelles technologies de fabrication numérique pour rendre les productions **plus abordables**.



Relocaliser la fabrication limite les transports des matières, ce qui **diminue notre empreinte carbone en promouvant les circuits courts**. Nous maîtriserons alors **l'éthique de fabrication** davantage que ne le promet un label de « commerce équitable ». L'installation de **petites structures d'économie sociale et solidaire**, tels des **ateliers de recyclage et de réemploi**, aidera les habitants à **lutter contre le gaspillage** et à **réduire et valoriser leurs déchets** : réparation d'électroménager et d'équipements informatiques pour **combattre l'obsolescence programmée, lutte contre le gaspillage alimentaire** par la redistribution des produits invendus, de façon à **favoriser le partage** et à **réduire la fracture sociale**.

Un peu de chair sur la charpente du PADD

Ce qui frappe le lecteur profane de l'avant-projet du PADD sur lequel on sollicite notre avis, c'est une certaine abstraction qui ne facilite ni l'assimilation ni l'évaluation de ces repères, semblables de prime abord à un catalogue de bonnes intentions, déclinées en une kyrielle d'injonctions parfois contradictoires les unes avec les autres. La meilleure façon pour nous d'exprimer nos priorités est donc d'étoffer, en essayant d'insérer les différents thèmes dans le projet que nous portons.

THÈME I : Nature en ville, santé environnementale, réduction de l'empreinte carbone – ces orientations ne sont concernées qu'indirectement par notre contribution. Pourtant, la vigne de la parcelle du 48 rue Ramponeau (l'une des dernières de Belleville) est là pour illustrer la **coexistence privilégiée du végétal avec l'art et l'artisanat** qui, dans les cours du Nord-Est parisien, ne date pas d'hier.

Par ailleurs, il est de fait que l'urgence écologique face aux actuels dérèglements climatiques démontre la nécessité de fabriquer de nouveau localement et de réindustrialiser de manière raisonnée. **La révision du PLU doit ainsi contribuer à mettre en place les conditions permettant de réimplanter au cœur de la ville les activités artisanales, de plus en plus menacées par la cherté des loyers et repoussées en périphérie.** Elle doit favoriser en même temps l'installation d'activités nouvelles, fondées sur des pratiques éco-responsables et durables, pour lesquelles **le partage prime le profit,**

afin de répondre aux besoins de la transition écologique par un modèle conjuguant tradition et innovation.

Il faut rappeler également les avantages des circuits courts induits par la **relocalisation de la fabrication** pour la diminution de notre empreinte carbone.



THÈME II : Une ville inclusive, productive et solidaire.

➤ **Le logement pour toutes et tous** sera favorisé par le maintien de la mixité sociale dans des quartiers où l'encadrement des loyers freine la spéculation immobilière et, par conséquent, les réunions de locaux qui accompagnent inéluctablement la « gentrification » et réduisent sensiblement le parc de logements accessibles surtout aux jeunes et aux couches plus modestes de la population.

➤ **Paris, ville capitale** est « attractif » non seulement par ses musées, théâtres et autres grandes institutions culturelles, mais tout autant par son style de vie.

En réservant des locaux d'activités aux métiers artistiques et artisanaux nous préservons **les savoir-faire du patrimoine vivant au cœur de la ville** et favorisons leur transmission.

Les « savoir-faire du patrimoine vivant » sont aussi ceux qui font vivre le **legs du passé**. Des ateliers **pérennes** sont indispensables à l'élaboration d'œuvres ancrées dans les **pratiques non dématérialisables** (peinture, sculpture). L'enjeu est celui de la continuité de notre culture artistique dans sa diversité et de la fécondité du terroir dont émergera l'art de demain.

L'encadrement des loyers permettra ainsi que survive **la création comme recherche** au-delà de toute considération de rentabilité. La visibilité et l'échange avec le public, au sein du quartier comme à l'extérieur, aideront artisans et artistes à se faire connaître – valeur ajoutée pour le **rayonnement de la Ville**.



Réserver une part des locaux d'activité en pied d'immeubles aux activités de recyclage et de réparation contribue à faire de Paris une ville tournée vers l'avenir de la transition écologique.

En relocalisant ces activités de production, nous maîtrisons **l'éthique de fabrication** des produits, redonnant à la ville de Paris une image vertueuse.

► Quant à la **Ville productive**, la relocalisation d'une fabrication artisanale en lien avec de nouvelles activités fondées sur des pratiques écoresponsables et durables au sein d'abord de quartiers pilotes et, à terme, de tout un archipel dans le Nord-Est parisien inscrira modernité et tradition dans une même synergie.

Les nouvelles technologies de fabrication numérique, regroupées notamment en « fab lab », rendront possibles des productions plus abordables pour tous. Certains ateliers seront dédiés à l'innovation des sciences et techniques, mettant en interaction les activités artisanales et la recherche technologique de pointe pour des solutions esthétiques et environnementales d'aujourd'hui.

► Le **Quartier du ¼ d'heure**, c'est au fond une synthèse de tout ce qui précède, dans l'esprit du « droit à la ville » d'Henri Lefebvre, « droit à la vie urbaine, à la centralité renouvelée, aux lieux de rencontres et d'échanges, aux rythmes de vie et emplois du temps permettant l'usage plein et entier de ces moments et lieux », bien fait pour inspirer notre PLU.

Génératrices d'emplois, les activités artisanales et d'ESS illustrent la possibilité de vivre et d'habiter dans le même périmètre, d'inverser donc la tendance actuelle, qui est de travailler loin de son habitation, impliquant, outre le coût et le temps de transport, la baisse de la qualité de vie et une vie sociale réduite.

En freinant la tendance générale à l'inflation des loyers, la présence dans nos quartiers d'un parc de locaux d'activité dans l'esprit de nos propositions rendra aussi possible l'installation d'un **véritable commerce de proximité** à la mesure du pouvoir d'achat des habitants.

THÈME III : Une ville qui considère et valorise ses identités urbaines



dans le respect de « l'esprit de la cour » et de la structure existante de la métallerie Grésillon offre pour sa part un exemple à suivre pour la **coexistence du Paris vivant et actif d'hier et d'aujourd'hui**.

La Ville a en effet accepté le projet proposé par les habitants, qui ont ensuite contribué à l'élaboration du cahier des charges et ont participé au jury du concours architectural.

➤ L'ensemble architectural des rues Sainte-Marthe et Jean-et-Marie-Moinon, ancienne cité ouvrière haussmannienne, d'ores et déjà été reconnue au PLU comme « secteur de maisons et villas », occupe une place à part parmi les **paysages parisiens**. L'homogénéité et la singularité des façades et des enseignes devra être renforcée par leur **classement au titre des monuments historiques**. Les activités artistiques, artisanales et d'ESS, dont le nouveau PLU devra assurer la pérennité, sont de plus en cohérence avec cette protection du bâti, **mettant en interaction patrimoine bâti, patrimoine vivant et usages**.

Ce modèle de participation à la « fabrication de la ville » permet de réaliser des projets en tenant compte des besoins et des envies des habitants et acteurs des quartiers. Il incarne une manière de faire ensemble, dont la dynamique se transportera sur d'autres lieux de l'Est parisien et d'ailleurs.

➤ Enfin, en ce qui concerne la **transformation du bâti**, on peut imaginer, à l'échelle de quartiers où les activités d'art, de fabrication et de transformation par le recyclage sont en échange permanent, la naissance de projets urbains audacieux pour l'espace public, projets à la fois esthétiques, contemporains et participatifs.

L'îlot Ramponeau/Bisson, avec le futur bâtiment d'ateliers actuellement en construction par la RIVP selon un plan concerté avec les associations et habitants